

Jour de séance 26

le mardi 23 avril 2013

13 h

Prière.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 8.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 9.)

M^{me} Wilson (Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de riverains du chemin Indian Mountain, qui exhortent le gouvernement à poser un nouveau revêtement sur ce chemin au lieu de poser de l'enduit superficiel. (Pétition 10.)

M. McLean (Victoria-Tobique) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Perth-Andover, de la Première nation de Tobique et des environs, qui exhortent le ministère des Transports et de l'Infrastructure à ne pas fermer l'accès au pont du barrage de Tobique Narrows. (Pétition 11.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. P. Robichaud :

37, Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick.

M. Arseneault donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 2 mai 2013, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé et de FacilioCorpNB Ltd. relativement à la privatisation ou à l'impartition éventuelles des services non cliniques, depuis le 1^{er} janvier 2011.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, M. C. Landry assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 29, 30, 31 et 33	(12 avril 2013) ;
documents demandés dans l'avis de motion 24	(15 avril 2013).